



**Je vote
UNSA**



#AgirAvecVous

Le CT de votre établissement
doit obligatoirement être consulté pour avis
pour toute mesure concernant :

- la politique et le projet de service de l'établissement ;
- les conditions générales de fonctionnement de l'établissement ;
- les méthodes de management de l'établissement ;
- la répartition des effectifs, l'organisation des services et les conditions de travail ;
- les critères d'attribution des primes et des indemnités de tous les personnels ;
- l'évaluation des bilans annuels de fonctionnement et d'action de l'établissement.

**Les comités techniques ont une incidence réelle sur votre vie
au travail en pesant sur la politique, la conduite et la gestion
de votre établissement.**

***En votant pour l'UNSA, vous choisissez l'organisation syndicale qui syndique toutes
les catégories d'agents présentes au sein des établissements (personnels ouvriers,
administration, personnels techniques et pédagogiques, et management), solidaires
au sein de l'UNSA Éducation et de l'UNSA.***

- au minimum un CREPS par région actuelle ;
- des politiques volontaristes d'investissement des régions ;
- le maintien du statut d'État de tous les établissements J&S dans le cadre d'une décentralisation maîtrisée ;
- le maintien de tous les emplois publics au sein des établissements existants, et la création de postes pour créer des CREPS dans les régions qui n'en disposent pas ;
- le maintien et le renforcement des trois missions nationales et régionales de base des établissements (formation de cadres, haut-niveau, accueil des activités J&S régionales) ;
- le respect des droits statutaires et l'instauration d'un véritable dialogue social au sein de chaque établissement ;

- un véritable avenir pour les personnels contractuels des établissements, avec une vraie politique de promotion professionnelle et un réel droit à la formation ;
- une revalorisation des dispositifs indemnitaires au travers d'une véritable équité ministérielle et interministérielle ;
- l'amélioration des conditions de travail et de rémunération dans les CREPS et les établissements ;
- la participation de tous les personnels J&S aux missions, notamment les formations, pilotées par les établissements J&S ;
- une priorité ministérielle pour les formations d'État pilotées par les CREPS et les écoles nationales, notamment grâce à une habilitation de droit de leurs demandes.

Je vote UNSA

Du 22 novembre au 6 décembre 2018



#AgirAvecVous

CT et CHSCT

**CREPS-ENSM-ENVS
CNDS-MNS**

